

SEANCE DU  
10 AVRIL 2024

**OBJET :**


**Adoption du procès-  
verbal du conseil  
syndical du 4 avril  
2024**

**2024-05**

Pour extrait conforme,



Le Secrétaire de séance

  
Badia ZRARI

## Extrait du Registre des Délibérations

### DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 avril à 18h30, heure légale, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), convoqués le jeudi 4 avril 2024, les élus se sont réunis dans les locaux de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) au 24 rue de la Villageoise à Creil, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant d'une 2<sup>e</sup> convocation suite à l'absence de quorum lors du Comité Syndical du 4 avril 2024, le quorum n'était pas exigé lors de cette assemblée.

**Membres en exercice :** 31

**Membres présents :** 14

**Étaient présents :** MM. BOUCHER, CARON, TARASSI, RUFFAULT, DELION, LAFITTE, DELAHOICHE et Mmes LAMBRE, ZRARI, VAN OVERBECK, FILIPIDIS, SVITEK, VARLET, DUBUISSON

**Étaient excusés :** M. DAVENNE.

**Secrétaire de séance :** Madame Badia ZRARI

**Vu,** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu,** l'arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du « Grand Creillois,

**Vu,** l'arrêté préfectoral n° 13/2007 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois,

**Vu,** l'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2007 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois,

**Vu,** l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2017 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.

**Vu,** l'arrêté préfectoral en date du 2 juin 2020 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2024 a été transmis préalablement au présent comité syndical.

### DECISION

**Le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Adopte le procès-verbal de la séance du 4 avril 2024,**
- **Charge M. le Président des formalités correspondantes.**